

PJ n°2 Bis - CONFORMITE AUX PRESCRIPTIONS - PEINTURE POUDRE (Rubrique 2940 pour DC)

Arrêté du 09/04/19			REPOSES	COMMENTAIRES
Art 2	Implantation	Installation implantée à au moins 10m des limites de propriété	Les 2 cabines sont très largement situées à plus de 10m des limites de propriété	
		Interdiction d'occupation par des tiers et d'habitation au dessus des locaux	Rien au dessus des cabines de peinture	
		Séparation des installations de stockage des matériaux et produits inflammables... par distance d'au moins 10m Présence de dispositifs d'évacuation des fumées et gaz de combustion	DOC 18 : rapport de vérification désenfumage	Les peintures poudre ne sont pas des substances inflammables Contrôle annuel
		Présence et bon fonctionnement des dispositifs de ventilation pour éviter tout risque d'ATEX	DOC 19 : rapport vérification rejets atmosphériques	Contrôle annuel
		Installations électriques	DOC 20 : rapport de vérification électrique	Contrôle annuel
		Rétention	NON CONCERNE (Aucun produit liquide -> nous sommes sur de la peinture poudre)	
Art 3	Exploitation/entretien	Surveillance et contrôle de l'accès	DOC 2 : Fiche de poste du Resp de production du site	
		Etiquetage	DOC 21 : FDS peinture poudre	Transmission de certaines FDS de peinture poudre
		Propreté		Routine de nettoyage : nettoyage quotidien zone poudrage et nettoyage hebdomadaire de l'usine complète
		Entrées/sorties	NON CONCERNE (Aucun produit dangereux)	
		Vérification périodique des installations électriques	DOC 20 : rapport de vérification électrique	Vérifié à fréquence annuelle
Art 4	Risques	Protection individuelle et moyens de secours contre l'incendie	DOC 22 : rapport de vérification des extincteurs DOC 23 : rapport de vérification des RIA Plans d'intervention et d'évacuation aux entrées/sorties (<i>en cours de mise à jour</i>) Formation --> plan de formation sécurité (<i>à prévoir sur 2023</i>)	Matériels vérifiés à fréquence annuelle Moyen d'alerte : téléphones de l'entreprise
		Localisation des risques	DOC 24 : DRPCE	Zonage ATEX
		Matériel électrique		Matériels adaptés pour zone ATEX
		Interdiction des feux	Affiche "interdiction d'apporter du feu sous une forme quelconque dans cette zone - risque d'explosion"	
		Permis de travail et de feu	DOC 14 Plan de prévention DOC 15 Permis de feu	
		Consignes de sécurité et d'exploitation	Consignes d'exploitation	<i>En cours de rédaction</i>
Art 5	Eau	Prélèvements	NON CONCERNE (nous ne consommons pas plus de 10m3/jour) Nous avons un dispositif antiretour car nous sommes raccordé au réseau public	
		Réseau de collecte / Mesure volume rejeté / Valeurs limite de rejet / rejets en nappe	NON CONCERNE (Pas de rejet -> circuit fermé)	

		Pollution accidentelle	Les produits liquides (cuves + produits) sont stockés sur bac de retention	
		Epandage	NON CONCERNE	
		Mesure pollution rejetée	NON CONCERNE (Pas de rejet -> circuit fermé)	
Art 6	Air, odeur	Captage, épuration et conditions des rejets à l'atmosphère	Cheminées de captation avec orifices pour prélèvement	
		Valeurs limite	DOC 19 : rapport vérification rejets atmosphériques	Rapport de Déc 2022
		Mesure de la pollution rejetée	DOC 19 : rapport vérification rejets atmosphériques	A vérifierannuellement
Art 7	Déchets	Récupération, recyclage, stockage déchets, déchet non dangereux, déchet dangereux	Les fûts de produits vides sont récupérés par un organisme spécialisé Les poussières récupérées dans un big bag sont également récupérées par un organisme habilité	
Art 8	Bruit	Valeurs limite de bruit / Vibrations / Mesure	NON CONCERNE (Aucune incidence sonore en limite de propriété)	
Art 9	Remise en état en fin d'exploitation		PJ 12 : Usage futur + avis propriétaire	